

**SEANCE DU 22 DECEMBRE 2018**

**Membres du Conseil Municipal : 7**

**Ayant pris part à la décision : 7**

**Date de la convocation : 14/12/2018**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille dix huit le 22 décembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : THEYSSET Chantal, CANET Nicolas, CHABERT Patrick, EPOUDRY Guy

Etaient absents : MERCIER Lawrence donne pouvoir à THEYSSET Chantal  
CARRE Alain donne pouvoir à EPOUDRY Guy  
LAQUAZ Denis donne pouvoir à CANET Nicolas

Secrétaire : Nicolas CANET

**Délibération n° 35 : Tarif Eau 2019**

Le Maire rappelle la nécessité de fixer le tarif eau pour l'année 2019, il propose le montant suivant :

- ✓ Redevance de l'Eau: 121,00 € TTC

La redevance sera majorée des taxes dues à l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tarif de l'eau à 121,00 € pour 2019

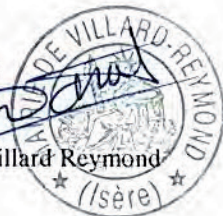
Fait et délibéré en mairie le 22 décembre 2018,

Affiché le 26 décembre 2018,

En mairie,

CANET Nicolas  
1<sup>er</sup> Adjoint

P/O Maire de Villard Reymond





**SEANCE DU 20 JANVIER 2018**  
**Membres du Conseil Municipal : 7**  
**Ayant pris part à la décision : 6**  
**Date de la convocation : 12 janvier 2018**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille dix huit le 20 janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents :THEYSSET Chantal, CHABERT Patrick, CANET Nicolas, CARRE Alain,

Etaient absents : LAQUAZ Denis

EPOUDRY Guy donne procuration à THEYSSET Chantal

MERCIER Lawrence donne procuration à CHABERT Patrick

Secrétaire : CANET Nicolas

#### **Délibération n°1 : Travaux de la Cure : logement berger**

Le logement actuel (communal) mis à la disposition des bergers est insalubre et peu confortable. Afin de rentrer en conformité avec les exigences de l'inspection du travail, la commune propose la rénovation d'un logement dans la Cure.

Il est prévu l'aménagement suivant :

- 1 pièce principale + cuisine, 2 chambres, 1salle d'eau, 1WC, 1 loggia et réserve pour les chiens.
- Un chauffage au bois est prévu au centre du logement dans la pièce principale.

Le coût est estimé à 50 738,29 € HT soit 60 885,95€ TTC :

- 4 910,00€ HT pour l'électricité (devis TMAC)
- 42 308,29 € HT pour l'agencement intérieur (devis Confort Energie)
- 3 520,00€ HT pour l'assistance à la réalisation d'études et améliorations pastorales (FAI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les travaux à réaliser pour le logement du berger à la Cure pour un montant de 50 738,29 € HT soit 60 885,95€ TTC
- **APPROUVE** les devis des entreprises TMAC et de Confort Energie
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document permettant l'exécution de ces travaux

#### **Vote à l'unanimité**

Fait et délibéré en mairie le 20 janvier 2018,  
Affiché le 24 janvier 2018,  
En mairie,

Chantal THEYSSET,  
Maire de Villard Reymond

